

DIRECTION DU BUDGET
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

PARIS, LE

03 JUL. 2007

TÉLÉDOC 242
BUREAU 1BLF
N° 1BLF-07-1808

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES

(à l'attention des Directeurs des Affaires Financières)

Objet : Projet de loi de finances pour 2008 : finalisation des documents budgétaires.

P.J. : Annexes

La phase de finalisation des documents budgétaires doit être engagée dès la fin des réunions de répartition. J'appelle votre attention sur l'importance particulière que revêt cet exercice qui doit permettre d'assurer une bonne information du Parlement ainsi que la transparence et la sincérité du budget de l'Etat. Les attentes des deux Assemblées sont très fortes à cet égard.

Dès lors, le PLF 2008 doit marquer une nouvelle étape dans l'amélioration des « bleus » par mission, pour en faire des documents pleinement conformes à la logique de responsabilisation promue par la LOLF. Les principaux enjeux portent sur le renseignement des indicateurs de performance, et l'amélioration de la justification au premier euro, qui doit être plus précise, tirer les conséquences du bilan des rapports annuels de performances et porter sur l'intégralité des crédits de chaque programme¹, et des informations données dans la partie « opérateurs ».

Il importe également de veiller tout particulièrement au respect des dates de livraison rappelées en annexe qui sont fixées pour assurer le respect du délai constitutionnel du mardi 2 octobre 2007 pour le dépôt du projet de loi de finances pour 2008, après une adoption en Conseil des ministres la deuxième quinzaine de septembre.

Il est, en effet, indispensable de coordonner très précisément cette phase de finalisation et d'impression des bleus budgétaires qui sont nombreux, volumineux et complexes. Cet impératif de coordination s'applique évidemment avec une importance particulière pour les programmes relevant de missions interministérielles.

¹ Devront figurer dans le JPE des éléments transversaux relatifs aux crédits contractualisés (voir annexe 2).

Diffusion générale

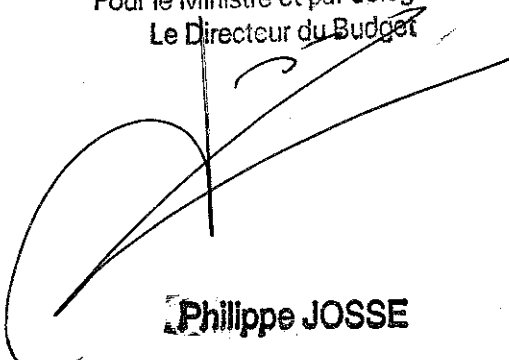
Les dates rappelées en annexe constituent donc des dates limites. Si des situations particulières devaient nécessiter un report de la date de livraison du lot relatif à la justification au premier euro, celui-ci devrait être négocié avec vos interlocuteurs de la direction du budget (bureaux sectoriels) et porté à la connaissance du bureau chargé de la synthèse (IBLF), pour s'assurer qu'il est compatible avec les contraintes de fabrication de l'Imprimerie nationale. Tous les autres lots constitutifs des bleus doivent absolument être livrés aux dates fixées, des modifications après livraison pouvant toujours être apportées directement par la direction du budget à la demande des ministères, avant le « bon à tirer ».

Les annexes jointes à la présente circulaire précisent donc l'ensemble des travaux à effectuer et les modifications apportées à la présentation des bleus par rapport aux projets annuels de performances annexés au projet de loi de finances pour 2007.

Comme décidé à l'occasion du collège des directeurs des affaires financières du 28 juin, les annexes 10, 11 et 12 n'ont pas à être renseignées obligatoirement dans les PAP. Ces informations sont cependant demandées pour le 1^{er} octobre, pour qu'elles puissent être synthétisées dans la présentation du PLF.

Ces annexes doivent néanmoins servir de référence pour les ministères qui ont choisi des indicateurs de performance en terme de RH d'immobilier ou de systèmes d'information, ou qui souhaitent renseigner leur JPE sur cette base.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Budget



Philippe JOSSE

Liste des annexes

- Annexe 1 :** Calendrier des travaux relatifs à la production des annexes au PLF 2008.
- Annexe 2 :** Justification au premier euro.
- Annexe 3 :** Modèle d'échéancier et méthode de saisie.
- Annexe 4 :** Opérateurs.
- Annexe 5 :** Travaux de saisie des informations dans Farandole.
- Annexe 6 :** Nomenclature du PLF 2008.
- Annexe 7 :** Performance – Axes d'amélioration de la performance dans les PAP 2008.
- Annexe 8 :** Guide de la justification au premier euro des crédits du PLF 2008.
- Annexe 9 :** Nouvelle maquette des bleus par mission.
- Annexe 10 :** Éléments de justification au premier euro concernant les systèmes d'information.
- Annexe 11 :** Éléments de justification au premier euro concernant l'immobilier.
- Annexe 12 :** Éléments de justification au premier euro concernant l'indicateur de gestion des ressources humaines.